

Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

BANQUE CIC EST CIC NANCY RIVES DE MEURTHE 15 BOULEVARD DE LA MOTHE 54000 NANCY
déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 5 000 €.

Monsieur Adam TAHIRI, représentant de la société A2C S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 31 RUE SAINT PIERRE 57000 METZ, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

Monsieur Adam TAHIRI
Nombre d'actions : 5 000
Somme versée : 5 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 24 juillet 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé

JST141

MEZIERES Sophie
Chargée d'Affaires Professionnels

CIC EST
NANCY RIVES DE MEURTHE
15 Boulevard de la Mothe
54000 NANCY

